



## QU'EST-CE QU'UN CONTACT ÉTROIT?

Votre enfant a eu un contact étroit s'il a côtoyé quelqu'un dans les 48 heures suivant l'apparition de symptômes de la COVID19 chez cette personne ou suivant l'obtention par celle-ci d'un résultat positif à un test de dépistage de la COVID19, ET s'il :

- Se trouvait à moins de deux mètres de la personne ET
- A passé au moins 15 minutes avec cette personne ou de courtes périodes à de multiples reprises.

L'Ontario a déclaré que les enfants qui fréquentent la même école ou le même service de garde d'enfants qu'une personne présentant des symptômes de la COVID19 ou ayant obtenu un résultat positif au test de dépistage ne sont pas toujours considérés comme des contacts étroits. Nous encourageons cependant toutes les personnes atteintes fréquentant une école ou un service de garde d'enfants à aviser directement leurs contacts étroits si elles ont eu avec eux des contacts personnels importants sans porter un masque de qualité bien ajusté. Les contacts doivent surveiller leurs symptômes pendant dix jours à compter du moment où ils ont interagi pour la dernière fois avec la personne qui présente des symptômes de la COVID19 ou a obtenu un résultat positif à un test de dépistage de la COVID19, et porter un masque bien ajusté dans les lieux publics, notamment dans les écoles et les services de garde d'enfants, à moins qu'ils ne soient âgés de moins de deux ans.

## CONTACT ÉTROIT AU SEIN DU MÉNAGE :



Si une personne qui habite avec votre enfant présente des symptômes de la COVID-19 ou si son test de dépistage est positif :

- Votre enfant et tous les membres du foyer doivent s'isoler pendant toute la durée de la période d'isolement de la personne atteinte de la COVID19 à moins qu'ils ne présentent aucun symptôme ET que l'une des options suivantes corresponde à leur situation :
  - o Ils ont subi une infection confirmée à la COVID19 au cours des 90 derniers jours\*, ils ont complété leur période d'isolement et ils ne présentent plus de symptômes.
  - o Ils ont plus de 18 ans et ils ont reçu une dose de rappel du vaccin contre la COVID19 3 mois ou plus après une série primaire de vaccins.
  - o Ils sont entièrement vacciné(e)s et ont 17 ans ou moins\*\*.
- Les membres immunodéprimés d'un foyer qui ne répondent pas aux critères d'exception en matière d'isolement devraient s'isoler pour une période de 10 jours à compter du moment où ils ont été exposés à un cas ou une personne symptomatique pour la dernière fois, même si la personne atteinte de la COVID19 ne doit s'isoler que pendant 5 jours.
- Si l'isolement est complété après 5 jours, ou si l'isolement n'est pas requis, TOUS les membres du foyer doivent, et ce pour un total de 10 jours après la dernière exposition à un cas de COVID19 :
  - o Surveiller l'apparition de symptômes pendant 10 jours et s'isoler immédiatement si des symptômes apparaissent.
  - o Porter un masque bien ajusté dans les espaces publics pour protéger les autres.
  - o Ne pas rendre visite à des personnes ou visiter des milieux à haut risque, notamment où il y a des personnes âgées ou des personnes immunodéprimées.
- Si un membre du ménage présente des symptômes, tous les autres membres du ménage doivent prolonger leur période d'isolement.
  - o Le ou les premier(s) membre(s) du foyer qui présente(nt) des symptômes de la COVID19 n'a pas ou n'ont pas besoin de prolonger sa ou leur période d'isolement lorsque d'autres membres du foyer présentent des symptômes.
  - o Les personnes qui ont subi une infection à la COVID19 au cours des 90 derniers jours\*, ont complété leur période d'isolement, ont plus de 18 ans et ont reçu une dose de rappel d'un vaccin contre la COVID19 3 mois ou plus après une série de vaccins primaires, ou ont 17 ans ou moins et sont entièrement vaccinées\*\* n'ont pas à s'isoler, mais doivent continuer à suivre les instructions présentées plus haut.
- Voir le [Questionnaire de dépistage de la COVID-19, page 2](#) (en anglais seulement) pour plus de détails sur la durée de la période d'isolement.





## CONTACT ÉTROIT AVEC UNE PERSONNE DE LA COMMUNAUTÉ :

Si votre enfant a été défini comme contact étroit d'une personne atteinte de la COVID19 de la communauté (par exemple, a rencontré la personne lors d'une réunion, d'un rendez-vous de jeu ou d'une activité en intérieur), et votre enfant ne présente pas de symptômes, il n'a pas à s'isoler. Par contre, pour une période de 10 jours à compter du jour de son dernier contact avec la personne atteinte de la COVID19, il doit :

- Surveiller l'apparition de symptômes pendant 10 jours et s'isoler immédiatement si des symptômes apparaissent.
- Porter un masque bien ajusté dans les espaces publics, y compris lorsqu'il fait de l'exercice, et ne pas se rendre dans les lieux à haut risque.
- Ne pas rendre visite à des personnes ou visiter des milieux à haut risque, notamment où il y a des personnes âgées ou des personnes immunodéprimées.

## SURVEILLEZ L'APPARITION DES SYMPTÔMES DE LA COVID-19 CHEZ VOTRE ENFANT TOUS LES JOURS :

Tous les enfants doivent également surveiller quotidiennement l'apparition de symptômes. La liste complète des symptômes comprend :



A)



Fièvre de plus de 37,8 °C ou frissons



Toux



Difficulté à respirer



Diminution ou perte du goût ou de l'odorat

B)



Nausées, vomissements ou diarrhée



Douleurs musculaires ou articulaires



Mal de gorge



Nez qui coule ou bouché



Mal de tête



Fatigue prononcée

## SI VOTRE ENFANT PRÉSENTE DES SYMPTÔMES :



- Si des symptômes apparaissent, votre enfant doit rester à la maison et s'auto-isoler immédiatement.
- Si votre enfant est âgé (e) de 12 ans ou plus ET est entièrement vacciné (e)\*\*, OU s'il ou elle est âgé (e) de 11 ans ou moins, quel que soit son statut vaccinal :
  - o Il ou elle doit s'isoler pendant au moins cinq jours à compter du jour où les symptômes se sont manifestés et s'isoler jusqu'à ce que ceux-ci s'améliorent pendant au moins 24 heures (ou pendant au moins 48 heures en cas de nausées, de vomissements ou de diarrhée), et il ou elle ne fait pas de fièvre, selon la période la plus longue.
  - o Faute de symptômes, utiliser la date du test de dépistage.
- Si votre enfant est âgé de 12 ans ou plus ET n'est pas complètement vacciné\*\*, OU si son système immunitaire est affaibli :
  - o Il doit s'isoler pendant au moins dix jours à compter du jour où les symptômes se sont manifestés ET s'isoler jusqu'à ce que ceux-ci s'améliorent pendant au moins 24 heures (ou pendant au moins 48 heures en cas de nausées, de vomissements ou de diarrhée) et il ou elle n'a pas de fièvre, selon la période la plus longue.
  - o Faute de symptômes, utiliser la date du test de dépistage.
- Les membres du foyer de l'enfant présentant des symptômes doivent suivre les instructions présentées sous l'en-tête « Contact étroit au foyer ».

## TEST DE DÉPISTAGE DE LA COVID-19



- Toute personne présentant les symptômes de la COVID-19 est présumée avoir la COVID-19 même si elle n'a pas été testée.
- Des trousse PCR ou des tests antigéniques rapides à effectuer à domicile sont parfois offerts par l'école ou le service de garde d'enfants aux élèves et aux enfants qui présentent des symptômes.
- Si les symptômes de la personne symptomatique s'améliorent sur une période de 24 heures et si cette personne n'a jamais obtenu un résultat positif au test de dépistage, obtient un résultat négatif à un test PCR OU à deux tests antigéniques rapides effectués à 24 ou 48 heures d'intervalle ET n'est pas considérée comme un contact étroit, la période d'isolement prend fin.



\*Un cas confirmé de la COVID19 dans les 90 derniers jours signifie qu'un résultat positif a été obtenu lors d'un test antigénique rapide ou d'un test PCR effectué dans les 90 derniers jours ET que la période d'isolement est terminée. Cette personne n'a pas à s'isoler si un membre de son foyer présente des symptômes.

\*\*Entièrement vacciné signifie 14 jours ou plus après avoir reçu une deuxième dose d'une série de vaccins contre la COVID-19 ou selon la définition du ministère de la Santé de l'Ontario.